

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication:

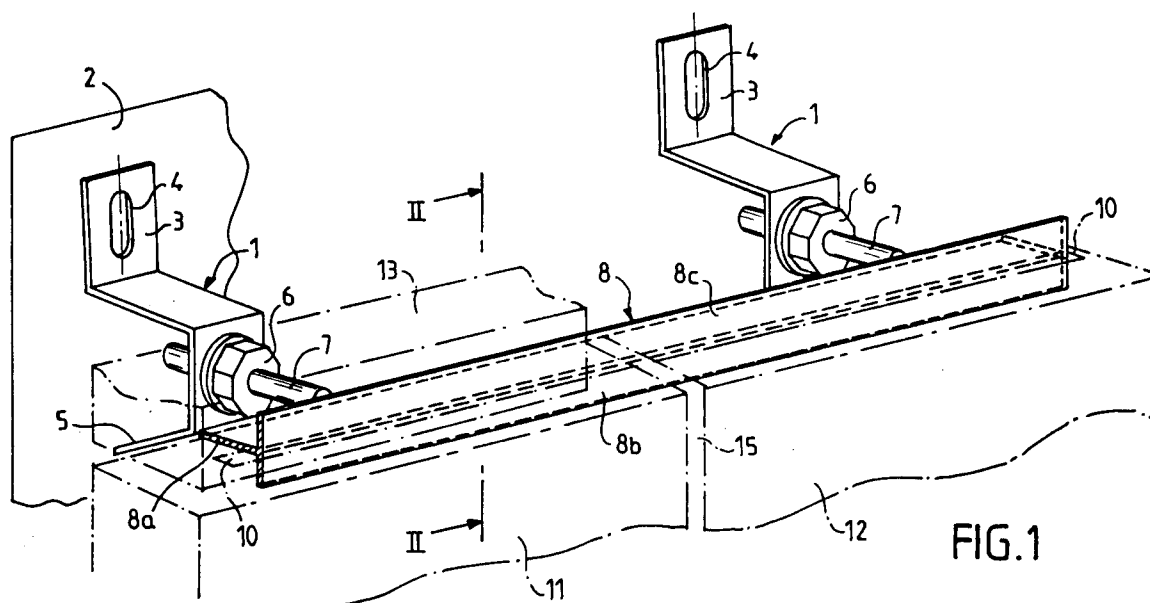
0 609 631 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN(21) Numéro de dépôt: **93403003.2**(51) Int. Cl.⁵: **E04F 19/06, E04F 13/08**(22) Date de dépôt: **13.12.93**(30) Priorité: **04.02.93 FR 9301205**(43) Date de publication de la demande:
10.08.94 Bulletin 94/32(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI LU PT(71) Demandeur: **ROCAMAT S.A.**
58 Ouai de la Marine
F-93450 L'Ile St-Denis(FR)(72) Inventeur: **Pallix, Didier**
1, allée de la Biche
F-95200 Courdimanche(FR)(74) Mandataire: **Madeuf, Claude Alexandre Jean**
et al
CABINET MADEUF
3, avenue Bugeaud
F-75116 Paris (FR)(54) **Dispositif pour la mise en place et le support de plaques de parement.**

(57) Dispositif pour la mise en place et le support de plaques de parement, caractérisé en ce qu'il comporte des supports formés par des platines présentant une boutonnière pour le passage d'un boulon de fixation à un mur porteur, lesdites platines étant

munies de tiges (7) réglables axialement et supportant par leur extrémité libre un profilé délimitant au moins une aile (8b, 8c) engagée dans une rainure (10) prévue dans au moins un champ de plaques de parement (11, 12, 13).

**FIG.1****EP 0 609 631 A1**

La présente invention concerne la mise en place et le support de plaques de parement.

La technique antérieure a fait connaître des supports pour maintenir les plaques de parement à distance d'un mur porteur.

Les dispositifs de support sont généralement constitués par des platines à partir desquelles fait saillie une tige munie, près de son extrémité, de broches s'étendant perpendiculairement à l'axe de la tige. Les broches sont engagées dans des trous des plaques de parement qui sont ainsi maintenues par les tiges et les platines qui les reliaient au mur porteur.

Dans la pratique, il est nécessaire de monter chaque plaque de parement sur au moins deux supports, de vérifier que la plaque mise en place s'étend bien dans le même plan que d'autres plaques déjà fixées et, le cas échéant, il est nécessaire de retirer et de remettre en place les plaques de parement pour assurer un réglage des pièces de support.

La présente invention vise à simplifier le montage et à rendre possible un réglage avant mise en place des plaques de parement sans que celles-ci aient à être démontées à plusieurs reprises. On évite ainsi un travail long et pénible.

Conformément à l'invention, le dispositif pour la mise en place et le support de plaques de parement comporte des supports formés par des platines fixées à un mur porteur, lesdites platines étant munies de tiges réglables axialement et supportant par leur extrémité libre un profilé délimitant au moins une aile engagée dans une rainure prévue dans au moins un champ de plaques de parement.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Des formes de réalisation de l'objet de l'invention sont représentées, à titre d'exemples non limitatifs, au dessin annexé.

La fig. 1 est une perspective partielle schématisant de plaques de parement d'un immeuble et du dispositif pour leur mise en place et leur support.

La fig. 2 est une coupe schématisant vue sensiblement suivant la ligne II-II de la fig. 1.

La fig. 3 est une perspective partielle d'une pièce du dispositif des figures précédentes.

Le dispositif de l'invention comporte des supports 1 qui sont fixés à un mur porteur 2. Les supports 1 peuvent être réalisés de différentes manières et par exemple, comme représenté, par des platines en tôle pliée pour présenter une patte 3 percée d'une boutonnière 4 servant au passage d'un boulon d'ancrage ou autres pièces analogues.

La platine est ensuite conformée sensiblement à la manière de la lettre U pour délimiter un bord d'appui 5 transformant les efforts de flexion qui lui

sont appliqués en forces de traction et de compression appliquées au mur 2.

Chaque support 1 est muni d'un organe de fixation 6 et d'une tige 7 pouvant être déplacée axialement par l'organe de fixation 6 constitué par exemple par un écrou.

Dans le mode de réalisation représenté, le dispositif comporte deux supports 1 dont les tiges réglables 7 sont fixées à un profilé 8 constitué, dans l'exemple représenté, par un profilé en T.

Comme le montre la fig. 2, c'est l'âme 8a du profilé en T qui est fixée à chaque tige 7, par exemple par soudure, après engagement de ladite âme dans une saignée 9 de chaque tige.

Les plaques de parement à assembler présentent dans leur champ des rainures 10 qui peuvent être continues ou formées seulement sur des longueurs correspondant à celles des profilés 8.

Le dessin montre que l'une des ailes 8b du profilé 8 est engagée dans les rainures 10 de deux plaques 11, 12 qui sont ainsi parfaitement alignées l'une avec l'autre.

L'aile 8c est, par ailleurs, engagée dans la rainure 10 d'une plaque 13 devant être superposée dans l'exemple représenté à la plaque 11. L'épaisseur des ailes du profilé 8 est choisie pour correspondre à l'épaisseur des rainures 10 afin qu'il existe un jeu juste suffisant pour une mise en place facile sans serrage des plaques de parement sur les ailes du profilé.

La fig. 3 illustre un développement selon lequel une nappe souple 14, par exemple un ruban en matière plastique, est montée en dessous de l'élément 8a. Cela a pour effet de compenser les dilatations différentielles pouvant se produire entre des plaques de parement successives telles que les plaques 11, 13. Cela compense également les petites irrégularités qui peuvent exister le long des champs des plaques.

La longueur des profilés 8 peut varier dans de grandes proportions, un même profilé pouvant être fixé à plus de deux supports 1 pour correspondre à plus de deux plaques de parement 11, 12. Il est ainsi possible de mettre en place le dispositif de support et de le régler pour que les plaques de parement qui sont ensuite mises en place, telles que la plaque 13, soient parfaitement alignées avec les plaques inférieures, telles que la plaque 11, sans qu'il y ait lieu de procéder à des montages et démontages successifs puisque le réglage peut être effectué après montage des plaques de parement 11, 12.

Le dispositif peut être mis en oeuvre également dans le sens vertical, c'est-à-dire pour assurer une parfaite continuité au joint 15 devant séparer les plaques.

L'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation, représentés et décrits en détail, car

diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre. En particulier, le profilé 8 peut être constitué par une cornière et ne comporter en conséquence qu'une seule aile 8b ou 8c en ce qui concerne le premier rang de plaques de parement de même que le dernier rang de plaques.

5

Revendications

10

1. Dispositif pour la mise en place et le support de plaques de parement, caractérisé en ce qu'il comporte des supports formés par des platines présentant une boutonnière pour le passage d'un boulon de fixation à un mur porteur, lesdites platines étant munies de tiges (7) réglables axialement et supportant par leur extrémité libre un profilé délimitant au moins une aile (8b, 8c) engagée dans une rainure (10) prévue dans au moins un champ de plaques de parement (11, 12, 13).

15

20

2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le profilé (8) présente la forme de la lettre T.

25

3. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le profilé (8) présente la forme d'une cornière.

30

4. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le profilé (8) est fixé aux tiges (7) de chaque support par engagement de son âme (8a) dans une saignée (9) de chaque tige (7).

35

5. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le profilé est soudé à chaque tige (7).

40

6. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le profilé (8) s'étend sur une partie au moins de deux plaques de parement successives.

45

7. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le profilé (8) s'étend horizontalement.

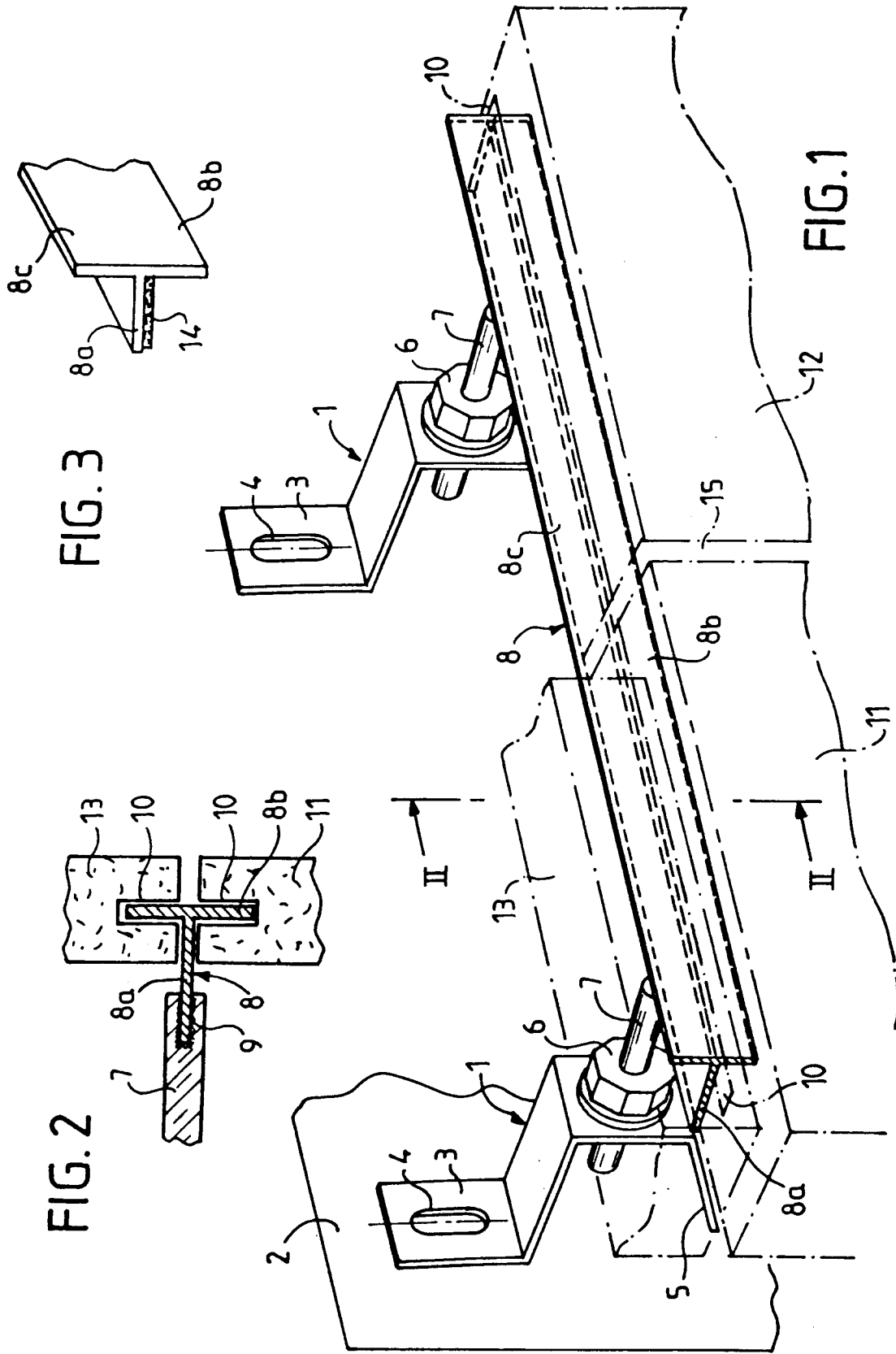
8. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le profilé (8) s'étend verticalement.

50

9. Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le profilé (8) est muni d'une nappe souple (14) sur un côté de son âme (8a).

55

10. Dispositif pour la mise en place et le support de plaques de parement sensiblement tel que décrit et représenté aux dessins annexés.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 40 3003

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
Y	FR-A-2 533 959 (SOCIETE AUXILIAIRE D'ENTREPRISES)	1-3,6,7	E04F19/06 E04F13/08
A	* page 10, ligne 29 - page 21, ligne 13 * * page 25, ligne 8 - page 26, ligne 30; figures 1-8,14,15 * ---	4,8,9	
Y	FR-A-2 308 746 (SAFAMA S.A.) * page 2, ligne 25 - page 5, ligne 38; figures 1-5 * ---	1-3,6,7	
A	DE-A-34 32 513 (GARTNER) * page 14, ligne 1 - ligne 8 * * page 14, ligne 24 - page 18, ligne 24; figures 1,3-7,13 * ---	1,3,6-9	
A	US-A-3 705 002 (VARLONGA) * colonne 2, ligne 40 - colonne 4, ligne 21; figures 1-5 * ---	1-3,5-7	
A	GB-A-1 125 123 (ZIBELL) * page 2, ligne 74 - page 3, ligne 83 * * page 4, ligne 94 - ligne 115; figures 1-5,14 * ---	1-3,6,7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
A	FR-A-2 048 049 (MAX LANGENSIEPEN KOM. GES.) * page 2, ligne 37 - page 6, ligne 21; figures 1-8 * ---	1,2,6,7	E04F
A	DE-A-24 43 707 (MARKT) * page 4, ligne 6 - page 6, ligne 13; figures 1-5 * ---	1,4	
A	FR-A-2 061 687 (DRAGUET) * page 1, ligne 38 - page 4, ligne 17; figures 1-4,13 * -----	1-3,5-7	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 16 Mai 1994	Examineur Ayiter, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			